



Objectifs

- En application de l'arrêté du 17 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW permet de :
- Assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire d'une puissance inférieure à 250 kW
- Connaître les dangers de l'électricité. Comprendre le fonctionnement et savoir dépanner l'installation électrique d'un navire de commerce d'une puissance propulsive de 250 kW

Public et pré requis

- Etre âgé de 18 ans
- Aptitude médicale reconnue par le SSGM
- Etre titulaire du CFBS
- Attestation de natation de 50 mètres

Durée, modalités, effectifs par session

- Groupe de 12 stagiaires
- Durée : 105 heures dispensées en centre, en continu et en présentiel
- Formations théoriques et pratiques (ordinateur et vidéoprojecteur, atelier moteur et électricité)

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestation de présence
- Modalités d'évaluation : épreuve pratique en cours de formation

Conditions d'admission à l'examen et délivrance du titre

- Avoir suivi la formation relative aux modules concernés
- Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module concerné

Programme

MODULE M1-1 : MACHINE MARINE : 72 heures

- Moteurs diesel et à allumage commandé

Moteurs diesel et les moteurs à allumage commandé, description des moteurs diesel quatre temps, moteurs deux temps, conduite moteur, entretien et maintenance

- Moteurs hors-bord

Théorie, conduite, maintenance

- Auxiliaires

Ligne propulsive, appareil à gouverner, appaoux de traction et de levage

- Sécurité

Sécurité du compartiment machine

MODULE M2-1 : ELECTRICITE : 33 heures

- Lois générales de l'électricité

Fondamentaux de l'électricité, circuits électriques, le courant alternatif

- L'électricité à bord

Distribution de l'énergie électrique à bord, les accumulateurs, les circuits de charge, le démarreur, moteurs à allumage commandé, dangers présentés par le courant électrique

Tarif et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 1680 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : Région (personne en recherche d'emploi), CPF, employeur, personnel... Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr